

Pau, le 1er mars 2021

Suppression des postes : la liquidation du service public d'éducation nationale continue

Pour la rentrée prochaine, ce sont 50 postes qui vont être supprimés dans notre département. Parmi ces suppressions, 23 font l'objet d'une mesure de carte scolaire ! Même si 24 postes sont créés en parallèle, le solde total est de 26 suppressions alors que nous comptons 400 élèves de plus dans les établissements du second degré.

D'un autre côté, plus de 2240 heures de BMP restent à ventiler, soit plus de 120 postes non pourvus, ce qui entrave le mouvement !

Ces heures ne comptabilisent pas les trop nombreuses HSA que le rectorat tente de nous imposer massivement en augmentant considérablement leur taux (En moyenne 10% par établissement).

Il est donc déterminant d'organiser le refus de ces HSA par des pétitions, des courriers par discipline.

La situation est dramatique dans certaines disciplines :

En mathématiques, il y aura à la rentrée prochaine 4 mesures de cartes scolaires et uniquement 8 postes vacants. Cela réduit donc de moitié le nombre de postes vacants.

En Sciences et vie de la terre, il y aura 3 mesures de cartes scolaires pour 3 postes vacants ! Autant dire que le mouvement dans cette discipline va être extrêmement difficile !

En Physique-Chimie, sur les 4 postes vacants, la moitié sont imposés avec des compléments de service.

La réforme du lycée a bien eu pour intention délibérée de détruire la série scientifique mais aussi de liquider les postes dans ces disciplines !

Dans les collèges, la situation n'est guère plus favorable car 19 postes sont supprimés et de nombreux compléments des services sont mis en place. En technologie par exemple, les postes vacants sont très souvent posés sur plusieurs établissements.

Mouvement Inter-académique

Les résultats du mouvement inter-académique seront disponibles à partir du mercredi 3 mars 2021.

Les collègues qui n'auront pas obtenu de mutation ou auront été affecté-e-s en extension pourront et doivent déposer un recours auprès du ministère !

Nous vous rappelons que le délai légal pour déposer un recours portant sur une décision de l'administration est de 2 mois.

Pour vous aider, n'hésitez pas à nous contacter.

Mouvement Intra-académique

Le 12 Mars 2021, avec l'ouverture du serveur SIAM et la publication des textes académiques qui encadrent le mouvement, les collègues vont pouvoir faire leurs demandes de mutation.

Afin de vous accompagner et de vous aider, nous mettons en place des permanences en présentiel à PAU au siège du SNES-FSU, lundi 15 mars, Mercredi 17 mars et lundi 23 mars de 14h à 17h et mercredi 17 mars de 14h à 17h à la bourse du travail à Bayonne (local de la FSU).

Cependant, compte-tenu de la situation sanitaire, nous vous demandons de prendre rendez-vous par courriel : snes64@bordeaux.snes.edu

Par ailleurs, nous tenons des permanences téléphoniques. Prenez rendez-vous en utilisant le lien suivant : [prise-de-rendez-vous](#)

Agenda des réunions, instances et mobilisations

Vendredi 5 mars : Groupe de travail sur les créations et suppressions de postes.

Lundi 8 mars : Appel à la grève dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Lundi 8 mars après-midi : CTSD créations et suppressions de postes (en visioconférence).

Mardi 9 mars : CDEN préparation de rentrée 2021.

Nous envisageons une mobilisation la semaine prochaine dans le cadre des suppressions de postes et nous vous tiendrons informés des modalités dans la semaine.

Journée du 8 Mars 2021

Le 8 mars, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, permet de mobiliser, partout dans le monde pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs. Ces dernières années, les mobilisations ont été très suivies notamment dans certains pays qui ont réussi des grèves féministes massives (Espagne, Italie, Belgique, Suisse, Argentine ...). Certaines villes et pays ayant même décidé d'en faire un jour férié.

En France, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par la pandémie et la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le gouvernement. Majoritaires dans les métiers à forte utilité sociale, les femmes ont été en première ligne de cette crise : leurs rôle, travail et missions ont été essentiels à la continuité des services publics et, au-delà, au fonctionnement de la société. Elles ont parfois payé de leur santé et ont durement souffert du confinement. La reconnaissance de leur engagement ne s'est pourtant pas traduite dans les actes : quasi aucune revalorisation financière, ni d'amélioration de leurs perspectives de carrière ni de leurs conditions de travail.

Alors qu'elles sont aussi majoritaires dans les métiers précaires, sur des temps partiels imposés et sur des emplois faiblement rémunérés ; le risque est fort que le gouvernement leur fasse également payer la crise économique qui s'installe dangereusement.

Le 8 mars 2021 s'inscrit donc dans ce contexte difficile :

- Les remerciements ne suffisent pas : nous exigeons des mesures urgentes de revalorisation salariale et de carrière pour toutes les femmes
- **Ce n'est pas aux femmes de payer la crise : nous exigeons un plan d'urgence financé par la redistribution et une meilleure répartition des richesses.**

Afin de permettre aux agent-es des trois versants de la fonction publique, de s'engager dans les actions menées sur l'ensemble du territoire pour les droits des femmes, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA ont déposé un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2021.

**Rendez-vous lundi 8 mars à 16h00
Place Royale à PAU**

2021, une année de congrès pour notre syndicat !

Le congrès académique est prévu les 8 et 9 avril 2021 selon des modalités qui restent à préciser en fonction de la situation sanitaire. D'ores et déjà, nous vous invitons à retenir ces dates dans votre agenda.